

SIDI-BEL-ABBES**Trois terroristes
abattus et un
autre capturé**

Dans la journée de mardi dernier, vers 16h00 un violent accrochage a eu lieu entre les forces de l'armée en opération de ratissage dans la forêt de Tafessour et des terroristes de katibet Ennasr dont le nombre était entre 10 et 15 éléments.

Cet affrontement s'est soldé par la mort de trois terroristes et la neutralisation d'un autre ainsi que la récupération de deux kalachnikovs, d'importantes munitions et des provisions.

Cependant, il est à déplorer dans les rangs militaires le décès d'un lieutenant et la blessure d'une dizaine d'éléments.

M. Abdallah

**OUVERTURE DU SALON
DE L'OUTILLAGE
ET DU BRICOLAGE****Le rendez-vous
des métiers
manuels**

Sous le patronage du ministre de la Formation professionnelle, le palais des Expositions des Pins-Maritimes à Alger accueille la première édition de l'outillage baptisée Bricoutil. L'événement organisé par l'entreprise Initiative, regroupe plus d'une vingtaine d'exposants spécialisés dans l'outillage, les équipements d'entretien, de maintenance et de fabrication, destinés à tous les secteurs d'activité.

Parmi les produits exposés, l'on retrouve des équipements d'entretien et de nettoyage, du mobilier technique, des instruments de mesure et de contrôle, des machines manuelles pour forger le fer, des outillages de moteurs thermiques, des produits de bricolage et de sous-traitance, et la liste reste longue.

Cette manifestation qui se tient pour la première fois en Algérie se veut un trait d'union entre tous ceux qui ont besoin d'un outil de travail dans leur action de tous les jours.

Le slogan choisi pour marquer l'événement est "Il n'y a pas de bons artisans sans de bons outils".

Des ateliers et des cycles de conférences sont également au programme de ce salon. Il s'agit d'ateliers de conseil et d'orientation, des trucs et astuces pour tous les travaux. Un espace réservé aux inventions et aux innovations est également prévu au sein du pavillon A.

Le salon qui a été inauguré par le chef de cabinet du ministère de la Formation professionnelle se poursuit jusqu'au 6 février prochain.

A. G.

CONDOLÉANCES

Zoubir Souissi et sa fille Kahina, très peints par le décès de la mère du Dr. Zakia Ben Salem, présentent à celle-ci leurs condoléances les plus attristées.

Que Dieu Tout-Puissant accorde sa sainte miséricorde à la défunte.

**RSF A PROPOS DES MENACES CONTRE LA LIBERTE
DE LA PRESSE EN ALGERIE****"La justice fait taire la presse,
le gouvernement acquiesce"**

Reporters sans frontières exprime toute son indignation face au soutien des autorités algériennes à la mise au pas de la presse par la justice. Le 25 janvier 2005, le tribunal de Sidi-M'Hamed, à Alger, a requis la suspension d'un journal et condamné des journalistes à des peines de prison et à de lourdes amendes.

Reporters sans frontières dénonce fermement le recours à des peines d'emprisonnement dans des affaires de diffamation et demande aux autorités algériennes une réforme du code pénal afin de dépenaliser les délits de presse. Pour rappel, l'article 144 bis du code pénal prévoit des peines de deux à douze mois de prison et des amendes pour toute mise en cause du président de la République dans des termes injurieux, insultants ou diffamatoires.

L'organisation demande le rejet de la demande de suspension de six mois requise par le parquet à l'encontre du quotidien *Le Soir d'Algérie*, alors que le code de la presse ne prévoit pas de peines de suspension en cas de diffamation.

"Nous sommes révoltés par l'indifférence des autorités algériennes face aux mesures judiciaires répressives auxquelles est confron-

tée la presse ces derniers mois. Les récentes condamnations de journalistes à des peines de prison ferme ou avec sursis, les lourdes amendes infligées à des publications et les menaces de suspension qui pèsent sur certains quotidiens témoignent d'une véritable volonté de mise au pas de la presse en Algérie.

Ce triste tableau ne reflète pas le "remarquable développement de la presse" dont se targuent les autorités, qui déclarent avoir une des presses "les plus libres dans le tiers-monde", a déclaré Reporters sans frontières.

**Une pléiade
de condamnations**

Le 25 janvier, le procureur du tribunal de Sidi-M'Hamed a requis une peine de six mois de suspension contre le quotidien *Le Soir d'Algérie* et six mois de prison ferme ainsi qu'une amende de 50 000 DA (530 euros) à l'encontre du directeur de la publication, Fouad Boughanem, pour "diffamation". C'est à la suite d'un article, publié en 2001 dans la rubrique "Soir Corruption" que deux membres de la Banque de développement local (BDL) ont porté plainte contre le journal. L'ensemble de la pro-

fession s'est élevé pour exprimer son indignation mais également sa peur. Me Bourayou, avocat de la défense, a déclaré : "La décision de la suspension est très grave. Cela veut tout simplement dire qu'aujourd'hui aucun journal n'est à l'abri. Je ne conteste pas que l'exercice de la profession doit se faire dans le respect des lois, mais il est inquiétant de constater que, pour une simple affaire de diffamation, le parquet requiert la suspension d'un journal." Le verdict sera prononcé le 22 février 2005.

Dans une autre affaire, l'ancien directeur de la publication du quotidien *Liberté*, Farid Alilat, et Hakim Laâlam, chroniqueur au *Soir d'Algérie*, ont été condamnés à six mois de prison avec sursis et à payer une amende de 250 000 DA chacun (2 700 euros) pour "propos diffamatoires contre le président de la République". Fouad Boughanem a été relaxé. La procédure judiciaire avait été déclenchée à la suite de la publication d'un article dans le quotidien *Liberté* en solidarité avec cinq journaux empêchés de paraître en été 2003.

Le même tribunal a prononcé des peines de six mois de prison avec sursis et exigé le versement de 3 millions de dinars (32 000 euros) en

dommages et intérêts ainsi qu'une amende de 50 000 DA (530 euros) contre Ali Djerri, directeur du quotidien *El Khabar*, Omar Belhouchet, directeur de la publication du quotidien francophone *El Watan*, et la journaliste Salima Tlemçani.

La Direction générale de la sûreté nationale (DGSN) a poursuivi en justice les deux quotidiens pour "diffamation" suite à la publication d'une lettre qui émanerait d'officiers de police dans laquelle ils dénonçaient les "agissements" du directeur général de la DGSN et de son secrétaire général. Lors du procès, les prévenus ont refusé de révéler leurs sources.

Ali Djerri a été condamné dans une autre affaire l'opposant au ministère de l'Agriculture à une peine de deux mois de prison avec sursis et au versement d'une amende de 50 000 DA (530 euros) et d'un dinar symbolique en dommages et intérêts pour "diffamation".

Ce même tribunal a condamné un autre journaliste du *Soir d'Algérie*, Zoubir Souissi, à verser 50 000 DA d'amende (530 euros) et 200 000 DA (2 100 euros) de dommages et intérêts pour "diffamation" dans une affaire l'opposant à un cadre de la BDL.

**TRAUMATISMES PSYCHOLOGIQUES
CHEZ LES FONCTIONNAIRES DE POLICE****10 000 cas recensés depuis 1999**

L'Ecole supérieure de police a abrité hier le 2e séminaire-atelier sur les victimes du traumatisme psychologique.

Cette rencontre organisée par le Service central de l'action sociale et des sports (SCASS) de la Direction générale de la sûreté nationale (DGSN) a vu la participation d'éminents experts et spécialistes de la santé mentale et de la médecine du travail.

Dans son intervention d'ouverture, le directeur général de la Sûreté nationale, M. Ali Tounsi, a révélé que depuis 1999 pas moins de 10 000 fonctionnaires de police ont eu recours à un suivi psychologique. Il est à noter que les limites de la résistance psychologique de nombreux fonctionnaires de police ont été ébranlées particulièrement dans les Sûretés de wilaya du centre du pays : inondations, séismes et lutte anti-terroriste.

Durant la décennie noire les policiers ont été la cible privilégiée des hordes terroristes ce qui a engendré des séquelles et traumatismes psychologiques, voire somatiques (apparition de maladies) non seulement chez le policier mais aussi

chez son entourage (famille et proches) en raison d'un état de stress continu et prolongé. Bien que non représentative, une étude sur la santé psychologique des policiers présentée par M. Boualem Kechacha, psychologue principal au niveau du SCASS, a démontré que 0,40% des effectifs diagnostiqués présentent un syndrome post-traumatique (PTSD) nécessitant par conséquent une prise en charge, soit un total de 489 agents.

Cette étude ayant duré 16 mois a été menée par les 32 cellules de prise en charge des victimes de traumatismes mises en place après le premier séminaire-atelier sur le même thème tenu en 2003. M. Kechacha a indiqué en outre que 77% des agents souffrant d'un PTSD sont en activité alors que 23% ont été orientés vers des postes aménagés ou sont en arrêt de travail prolongé.

Toutefois, ce dernier a tenu à préciser que "les résultats de cette enquête ne reflètent pas la réalité puisque, selon M. Kechacha, "rares sont les agents qui prennent l'initiative d'aller consulter pour

des problèmes d'ordre psychologique".

Un état de fait que confirmera le Dr Chakali, psychiatre au CHU Frantz-Fanon de Blida, qui a soutenu que "les policiers mettent souvent beaucoup de temps, en moyenne une année, avant de venir consulter". Parfois "les victimes ne se reconnaissent pas et leur souffrance n'est pas perçue".

Ce faisant, il est important, d'après la plupart des intervenants, de prendre en charge de manière efficiente l'aspect de la santé psychologique des agents de police. Un travail qui commence lors des opérations de recrutement et de sélection. Il est à noter à ce propos que 30% des postulants à la police tous corps confondus sont exclus à l'issue des tests psychologiques.

Depuis quelques années, les fonctionnaires de police en activité sont soumis systématiquement à des opérations de dépistage psychologique.

Des listes de personnes à risques sont établies et des programmes de soutien psychologique leur sont proposés.

Lotfi Mérad